



## CHARTRE ETHIQUE

Le bâtiment La Grand Poste se veut un lieu d'échanges, ouvert sur le monde.

A ce titre, elle permet à toute une série d'acteurs, d'organiseurs et de producteurs de contenus de louer et/ou d'occuper ses infrastructures (espaces événementiels, salles de réunions, espace de coworking, studios,...) permettant de créer des contenus de tout type : conférences, événements, vidéos, images, sons, écrits, réunions, ...

La société anonyme Grand Poste ancre son action dans les valeurs démocratiques et d'ouverture au monde et à la diversité. La Grand Poste entend veiller au respect, à la protection et à la diffusion de ces valeurs au sein du bâtiment La Grand Poste.

A ce titre, sont interdits au sein du bâtiment susvisé, notamment, la diffusion et la production de contenus contraires aux valeurs démocratiques visées ci-avant, et donc qui contiennent, entre autres, des éléments explicites ou implicites de :

- DISCRIMINATION, basée sur, entre autres, sans que cette liste ne soit limitative, le genre, l'origine, l'âge, le physique, la culture, la religion, le niveau socio-économique, l'orientation ou l'identité sexuelle ;
- EXTREMISME sous toute ses formes ;
- RACISME ET XENOPHOBIE sous toutes leurs formes, de même que l'incitation au racisme ou à la xénophobie ;
- DESINFORMATION : diffusion de théories du complot, pseudo-sciences, mensonges, fake news, à titre d'exemples ;
- PORNOGRAPHIE ou contenus dégradants ou irrespectueux des êtres humains ;
- INCITATION A ou MISE EN ŒUVRE DE COMPORTEMENTS VIOLENTS, HAINEUX, ILLEGAUX OU IRRESPONSABLES.

D'une manière plus générale, il sera interdit à tout cocontractant de la S.A. GRAND POSTE de porter atteinte à l'image de La Grand Poste, d'un des membres de la communauté La Grand Poste ou de toute personne présente au sein du bâtiment.

Tout contrevenant verra son contrat résilié sur le champ, sans indemnité ni préavis et le personnel de la S.A Grand Poste mettra un terme à l'événement en cours en procédant à l'évacuation des lieux. En sus, les contrevenants se verront refuser toute location ultérieure.

La Grand Poste se réserve également le droit de réclamer réparation des préjudices subis par toute voie de droit.

Toute infraction aux lois belges fera systématiquement l'objet d'un dépôt de plainte auprès des services de Police.



La présente Charte figure sur le site internet de la Grand Poste et est remise à tout cocontractant de la S.A. GRAND POSTE, lequel s'engage à la respecter par la signature de celle-ci.